



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/25

Création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) intégrant un dispositif de régulation de trafic et mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) afin de contribuer à la réduction significative des émissions de Gaz à Effet de Serre sur la Commune d'Ajaccio

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Depuis 2014, la Ville d'Ajaccio et la CAPA travaillent à l'élaboration d'un nouveau Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui met en avant l'augmentation de l'attractivité du réseau de transport en commun, les circulations douces et l'inter – modalité (bus, piétons, train) sur le territoire Ajaccien.

Dans le cadre du futur PDU, la mise en place de plusieurs Transports en Commun en Site Propre (TCSP) ainsi qu'un bus à haut niveau de service (BHNS) sur la zone allant du front de mer d'ASPETTO jusqu'au DIAMANT, sur la ROCADE (aménagement futurs) et sur la route des sanguinaires sont prévus.

Cette nouvelle structuration des modalités de transport sur le Pays Ajaccien permettra à la Commune d'Ajaccio et à la CAPA de :

- diminuer le nombre de véhicules individuels dans le trafic;
- développer une offre de mobilité durable par un maillage des réseaux de bus et le développement des circulations piétonnes et vélos (travaux de réfection de trottoirs, identification de boucles vélos, mise en place de signalétiques...);
- favoriser l'utilisation des bus en améliorant et sécurisant la vitesse commerciale par une augmentation des fréquences, par un maillage des réseaux de bus et la mise en place des circulations douces, assurant ainsi la sécurité des passagers (mise en accessibilité et abris voyageurs);
- diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire Ajaccien et par la même, de répondre aux objectifs fixés à l'échelle internationale (accord de Paris dans le cadre de la COP 21), nationale (Stratégie Nationale Bas Carbone - SNBC) et régionale (Schéma Régional climat Air énergie Volet transport et mobilité).

Afin de satisfaire aux exigences fixées dans le cadre du PDU du pays Ajaccien, la Commune d'Ajaccio souhaite donc réaliser concomitamment deux opérations, qui s'avèrent être complémentaires :

- créé un TCSP qui couvre la zone allant du fond de mer d'Aspetto à l'avenue Maréchal Juin, intégrant un couloir de bus existant qui –pour être considéré dans le TCSP créé devra faire l'objet d'aménagements spécifiques (mise en sécurité des piétons, intégration d'une priorité de circulation des bus aux différents carrefours situés sur l'axe) et nécessitant la prolongation du couloir sur une portion de voie pour atteindre Maréchal Juin ;
- Mettre un place un bus à haut niveau de service (BHNS) sur la portion allant du quartier Castelvechio jusqu'à la place du Diamant, mais aussi sur la zone allant de la Confina jusqu'à Mezzavia ainsi que sur la route des Sanguinaires.

Opération n° 1 : Création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) intégrant un dispositif de régulation de trafic

Un TCSP est un système de transport public pouvant utiliser des emprises affectées à son exploitation. En effet, l'approche système d'un TCSP repose sur 3 composantes :

- l'infrastructure (plate-forme, stations...)
- le matériel roulant
- les conditions d'exploitation (modalités de circulation, systèmes d'aide à l'exploitation, information voyageurs...).

Afin que le TCSP créé prenne en considération les trois composantes nécessaires à son efficacité et à son efficience à l'égard notamment de l'objectif de réduction de l'émission de Gaz à Effet de Serre, l'intégration d'un dispositif de régulation du trafic : Poste Central de Régulation du Trafic(PCRT), est fondamentale.

En effet, ce système permet d'agir (guidage et optimisation) directement sur les conditions d'exploitation des bus, en régulant intelligemment le trafic à travers la mise en place d'un système intelligent de communication entre les différents feux tricolores, permettant une intégration du trafic dans le fonctionnement des carrefours à feux. Ainsi, le PCRT se compose des éléments suivants :

- o un système logiciel ;
- o la mise à niveau des 25 feux tricolores (contrôleurs) afin de les rendre compatibles avec le logiciel;
- o le déploiement du réseau terrain permettant le raccordement des contrôleurs au système ;
- o la mise en place des boucles électromagnétiques permettant la régulation mais aussi du comptage de trafic ;
- o la mise au norme des feux aux PMR et PAM ;
- o des modems radios pour la priorité bus.

Le TCSP créé permettra – de ce fait :

- la mise en sécurité pour les piétons ;
- la réduction des nuisances sonores ;
- l'intégration d'une priorité de circulation des bus aux carrefours, et de ce fait une réduction considérable de la durée de circulation et par la même des émissions des GES ;
- une amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération;
- une amélioration de la communication auprès des usagers, car la CAPA pourra :
 - * adapter l'information des temps de parcours des bus directement délivrés dans les arrêts de bus,
 - * compléter les informations communiquées aux usagers de la route au travers de l'application CAPAMOVE (outil d'information du trafic en temps réel) ce qui aura un impact notable sur le trafic routier et donc sur la réduction des émissions des GES ;
- le renforcement de la cohésion sociale sur l'agglomération notamment par une structuration des liens entre les quartiers et le centre ville et une facilitation de l'accès aux zones d'emplois.

La création du TCSP nécessite également- en complément de cet équipement – la réalisation de travaux de voirie et d'aménagements sur la portion allant du fond de mer d'Aspretto à l'avenue Maréchal Juin et plus particulièrement :

- o le réaménagement des carrefours de la zone ;
- o la réalisation du génie civil nécessaire à la mise en place des fibres optiques ;
- o la réalisation des travaux pour la création des boucles électro – magnétiques ;
- o la réalisation du génie civil de mise en conformité des carrefours.

Les études relatives à la réalisation de ces travaux étant finalisées, la création du TCSP pourra être effective d'ici à 15 mois.

Opération n° 2: Mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur les zones Castelvechio - Diamant, Confina- Mezzavia et Sanguinaires

La Commune d'Ajaccio souhaite – en complément de la création du TCSP - mettre un place un bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la portion allant du quartier Castelvechio jusqu'à la place du

Diamant, mais aussi sur la zone allant de la Confina jusqu'à Mezzavia ainsi que sur la route des Sanguinaires.

Ce BHNS est un système de transport qui utilise l'autobus et qui répond aux caractéristiques suivantes :

- une forte fréquence de bus ;
- une amplitude horaire élevée ;
- un parcours rationalisé sur une zone ne pouvant pas être intégrée au TCSP parallèlement créé, compte tenu des différentes contraintes qui s'imposent sur les zones Castelvechio - Diamant, Confina-Mezzavia et Sanguinaires et au regard du réaménagement urbain globale en cours.

Cette mise en place permettra – sur les zones concernées:

- la mise en sécurité pour les piétons ;
- la réduction des nuisances sonores ;
- l'intégration d'une priorité de circulation des bus aux carrefours, et de ce fait, une réduction considérable de la durée de circulation et par la même des émissions des GES ;
- une amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération.

La mise en place du BHNS nécessite la réalisation de travaux de voirie et d'aménagements aux carrefours du Cours Napoléon, de la RD 111, de l'avenue Maréchal Juin/Jérôme Pietri, de la Chambre de Commerce et d'Industrie/Quai l'Herminier et de la RT22/Confina 1.

Les études relatives à la réalisation de ces travaux étant finalisées, la mise en place du BHNS pourra être effective sur les zones concernées d'ici à 15 mois.

Concernant l'architecture financière des deux opérations présentées, celle-ci peut se décliner comme présenté en annexe 1 au présent rapport.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'Autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon les plans de financement déclinés dans l'annexe 1 au présent rapport et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Jacques Billard, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 13 mars 2017 ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon les plans de financement déclinés dans l'annexe 1 au présent rapport et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017

Publication : 17/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

